

CONSEIL D'ETAT

Section du Contentieux

1, Place du Palais Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Bureau des référés

Tél : 01 40 20 81 96

Fax : 01 40 20 83 45

Paris, le 30/07/2013

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS

15 rue de Berri
75008 PARIS

Notre réf : N° 370627

(à rappeler dans toutes correspondances)

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE
CINEMA c/ MINISTERE DU TRAVAIL, EMPLOI,
FORMATION PROFESSIONNELLE ET
DIALOGUE SOCIAL

Affaire suivie par : Mme Kerbouche

COMMUNICATION D'UN REFERE ET AVIS D'AUDIENCE POUR OBSERVATIONS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer une copie de la requête en référé enregistrée sous le numéro cité en référence, formée par la (les) partie (s) suivante (s) :

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE
CINEMA
37 rue Etienne Marcel
75001 Paris

Monsieur
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE
FILMS PUBLICITAIRES
79-81 rue du Faubourg
Poissonnière
75009 PARIS

Monsieur
SYNDICAT DES PRODUCTEURS
INDEPENDANTS
40 rue Louis Blanc
75010 PARIS

Monsieur
UNION DES PRODUCTEURS DE FILMS
9 rue d'Artois
75008 PARIS

Un délai expirant le vendredi 23 août à 15h00 vous est imparti pour produire, par écrit, les observations que cette requête pourrait appeler de votre part. Ce délai doit être

Pour les besoins de l'instruction, du suivi du dossier et de son jugement, certaines informations font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires sont, pour les affaires qui les concernent et sous réserve des règles relatives au secret de l'instruction, les personnes parties au procès, les membres et personnels de la juridiction administrative. Conformément à la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au président de la section du contentieux.

rigoureusement respecté faute de quoi vous serez réputés avoir acquiescé aux faits exposés dans la requête formée par le(s) requérant(s).

Le juge des référés a fixé l'audience publique au **30/08/2013 à 10 heures 00** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Au cours de cette audience et dans le cadre de la procédure contradictoire, des observations orales pourront être présentées soit par vous-même soit, à l'exclusion de tout autre mandataire, par un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Sauf si vous décidez de vous présenter seul à l'audience, il vous appartient de prendre contact avec cet avocat.

A moins que vous ne préfériez choisir librement un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation sur la liste ci-jointe, je vous précise qu'une permanence gratuite est assurée par l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Si vous souhaitez en bénéficier vous devez joindre de toute urgence le secrétariat de l'Ordre dont les coordonnées sont les suivantes :

Madame SOULHOL, secrétaire générale
Palais de Justice
5 quai de l'Horloge
75001 Paris
Téléphone : 01.43.29.36.80

Vous voudrez bien vous rendre à l'audience muni de cette lettre qui tient lieu de convocation, d'une pièce d'identité et éventuellement des pièces annexes (en 3 exemplaires) que vous jugerez utile de présenter.

Pour permettre de vous joindre plus facilement vous voudrez bien communiquer au secrétariat vos numéros de téléphone et de télécopie.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour le Secrétaire du Contentieux,
Le responsable du Bureau des référés*


Béatrice Guinot